

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR RAISON PERSONNELLE
(pendant la période d'activité de l'établissement)
SERVICE DES LANGUES

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom : **Prénom :**
Statut : **Langue enseignée :**
(+ secteur d'enseignement)

INFORMATIONS SUR L'ABSENCE POUR RAISON PERSONNELLE

Absence du : **au :**

En cas de déplacement, sollicite l'autorisation de se rendre à :

- **Ville :**
- **Pays :**

Pour le(les) motif(s) suivant(s) : (cf. tableau ci-contre) joindre justificatif(s)

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS PENDANT LA PERIODE D'ABSENCE

Date absence	secteur/année formation	Intitulé du cours	Créneau horaire	Date/ modalité remplacement	Nom enseignant remplaçant

Décision du/de la directeur(trice) de Composante

☐ Favorable ☐ Défavorable

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le

Cachet et signature :

NB : - Cette autorisation n'est accordée que sous réserve de l'intérêt du service.

- Elle n'entraîne pas de dispense des obligations de service prévues pendant cette période. Les cours faisant part du service statutaire de l'enseignant doivent être impérativement rattrapés par celui-ci. Les cours assurés en heures complémentaires peuvent être rattrapés par un autre collègue (et doivent être déduits du service prévisionnel déclaré).
- L'enseignant-chercheur n'est pas couvert par son établissement en cas d'accident, l'autorisation d'absence n'étant en aucun cas assimilable à un ordre de mission.

Tableau récapitulatif des autorisations d'absence en FRANCE
(ne décomptant pas de droit à congés)

Motif de l'absence	Nombre de jours autorisés	Justificatifs à présenter	Commentaires
Mariage ou PACS	5 jours ouvrables	Certificat de mariage ou de PACS	
Naissance ou adoption	3 jours ouvrables	Certificat de naissance	Cumulable avec le congé paternité de 11 jours, inclus dans une période de 15 jours consécutifs entourant la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant.
Décès d'un enfant, conjoint, père, mère ou personne liée par un PACS	3 jours ouvrables	Certificat de décès	Peut se rajouter s'il y a lieu un délai de route ne pouvant dépasser 2 jours ouvrables.
Garde d'un enfant malade de moins de 16 ans	6 jours ouvrables pour un 100% 5 jours ouvrables pour un 80% 3 jours ouvrables pour un 50%	Certificat médical	Si l'agent élève seul son enfant, ou si le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation, le nombre est multiplié par 2 (sur présentation d'une attestation).
Candidature à un concours ou à un examen professionnel	2 jours ouvrés par concours	Attestation de présence au concours	Avant le début de la première épreuve et sous réserve des nécessités de service.

En cas d'absence nécessitant un déplacement à l'étranger
merci d'explicitier votre demande auprès de la direction de la composante.